

QUESTIONNAIRE SUR LES MESURES DE PREVENTION

Le questionnaire qui suit s'adresse aux Etats parties à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* ainsi qu'à certaines Organisations non gouvernementales. Il faut souligner que les destinataires du questionnaire sont également invités à faire part de leurs commentaires sur des matières liées aux mesures de prévention, qui ne sont pas précisément examinées dans ce questionnaire. Si les informations sont disponibles sur Internet, il vous est possible de ne mentionner que les adresses qui s'y rapportent.

Le Bureau Permanent souhaiterait recevoir les réponses à ce questionnaire, si possible par courrier électronique, au plus tard le 1^{er} avril 2003.

QUESTIONS

A. LEGISLATIONS ET DECISIONS JUDICIAIRES

1. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, s'il existe dans votre Etat des dispositions législatives d'ordre civil qui pourraient exercer un effet de dissuasion sur un éventuel ravisseur ou qui pourraient avoir un effet préventif.
2. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, s'il existe dans votre Etat des dispositions législatives d'ordre pénal qui pourraient exercer un effet de dissuasion sur un éventuel ravisseur ou qui pourraient avoir un effet préventif.
3. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, s'il est possible d'obtenir le prononcé d'une décision judiciaire qui interdit, encadre ou criminalise le déplacement et le non-retour d'un enfant au cours d'une procédure, par exemple de divorce ou de garde.
4. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, s'il est possible d'obtenir le prononcé d'une décision judiciaire dans les cas d'urgence. Ces décisions peuvent-elles être obtenues à tout moment, c'est-à-dire également en dehors des heures de travail, et *ex parte* ?
5. Avez-vous des commentaires quant aux décisions d'établissement dans un autre pays ?
6. Avez-vous tout autre commentaire quant aux dispositions législatives, décisions judiciaires ou mesures administratives, ainsi qu'à leur efficacité ? Sont-elles souvent appliquées dans la pratique ?

B. CONTROLES AUX FRONTIERES

1. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, s'il existe des règles ou des procédures relatives à la délivrance ou au retrait de passeports qui pourraient aider à prévenir un déplacement ou un non-retour.
2. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, s'il existe des règles ou des procédures relatives à la délivrance ou au retrait de visas qui pourraient aider à prévenir un déplacement ou un non-retour.
3. Avez-vous connaissance d'accords de coopération que votre Etat aurait conclus avec d'autres Etats concernant la situation des enfants titulaires de plus d'une nationalité ?
4. Est-il possible pour des nationaux de votre Etat de pénétrer sur le territoire d'Etats étrangers sans passeport ou sans subir de contrôle à la frontière ? Le cas échéant, sur quel fondement cela est-il possible (législation, accord bilatéral, coutume, etc.) ?

5. Est-il possible pour des nationaux d'Etats étrangers de pénétrer sur le territoire de votre Etat sans passeport ou sans subir de contrôle à la frontière ? Le cas échéant, sur quel fondement cela est-il possible (législation, accord bilatéral, coutume, etc.) ?
6. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, si des procédures d'alerte aux ports ou d'autres systèmes d'urgence similaires ont été prévus pour prévenir un déplacement hors de votre juridiction. Veuillez préciser les conditions requises pour appliquer ces procédures.
7. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, si les transporteurs aériens et maritimes reçoivent des consignes spécifiques lorsqu'ils transportent des enfants.
8. Avez-vous d'autres commentaires quant aux contrôles à la frontière, ainsi qu'à l'efficacité de telles mesures destinées à prévenir les déplacements ou non-retours ? Sont-elles souvent appliquées dans la pratique ?

C. INFORMATION DES PARENTS

1. Veuillez communiquer l'adresse de tout site Internet et fournir des copies de toute brochure, *package* d'informations et autre, qui contiennent des informations ou des conseils sur les mesures de prévention, que les parents de votre Etat peuvent consulter. Qui fournit ce type d'informations ?
2. Quand ces informations ont-elles été recueillies ? A quand remonte leur dernière mise à jour ? Comment ces informations sont-elles diffusées ?
3. Avez-vous d'autres commentaires quant à l'information des parents ? Considérez-vous que cette information est efficace pour prévenir les enlèvements ?

D. FORMATION ET EDUCATION DES PROFESSIONNELS

1. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, s'il existe dans votre Etat un système de formation et d'éducation des professionnels (incluant le personnel des Autorités centrales, les avocats, les médiateurs, les officiers de police, les autorités portuaires et aéroportuaires et les assistants sociaux) destinés à les aider à appliquer les mesures de prévention.
2. Qui procède à cette formation et à cette éducation ?
3. Sous quelle forme et à quelle fréquence cette formation a-t-elle lieu ?
4. Avez-vous d'autres commentaires quant à la formation et à l'éducation des professionnels ? Considérez-vous que cette formation est efficace pour prévenir les enlèvements ?

E. PUBLICITE

1. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, quels sont les moyens utilisés pour faire la publicité de la Convention et du travail de l'Autorité centrale.
2. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, quels sont les moyens utilisés pour faire la publicité des autres mesures de prévention applicables dans votre Etat.
3. Avez-vous d'autres commentaires quant à la publicité ? Considérez-vous que cette publicité des mesures de prévention est efficace ?

F. COOPERATION

1. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, s'il existe au sein de votre Etat des accords de coopération entre différentes agences, formels ou informels, portant sur les mesures de prévention. Comment cette coopération s'est-elle développée ?
2. Veuillez indiquer et préciser, le cas échéant, s'il existe des accords de coopération avec d'autres Etats, formels ou informels, entre différentes Autorités centrales ou agences. Comment cette coopération s'est-elle développée ?
3. Veuillez fournir les coordonnées (incluant l'adresse, le site Internet, etc.) de toutes les agences qui, dans votre Etat, jouent un rôle dans la prévention des déplacements et des non-retours d'enfants.
4. Avez-vous d'autres commentaires quant à la coopération ? Considérez-vous que de tels accords de coopération sont efficaces ?

G. AUTRES INFORMATIONS

1. Veuillez fournir toute autre information pertinente par rapport aux mesures de prévention et à leur efficacité.
2. Veuillez fournir les coordonnées de tout autre organisme ou autorité de votre Etat qui pourrait détenir des informations utiles à cette recherche.
3. Avez-vous des observations d'ordre général à faire quant aux mesures de prévention ?

Le Bureau Permanent vous remercie d'avoir consacré du temps à remplir ce questionnaire. N'hésitez surtout pas à prendre contact avec nous pour toute question ou tout commentaire supplémentaire.